
Rapport de Jeanbon-Saint-André sur sa mission à Brest, lors de la séance du 12 pluviôse an II (31 janvier 1794)

André Jeanbon Saint-André, Pierre-Joseph Cambon

Citer ce document / Cite this document :

Jeanbon Saint-André André, Cambon Pierre-Joseph. Rapport de Jeanbon-Saint-André sur sa mission à Brest, lors de la séance du 12 pluviôse an II (31 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 120-125;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34446_t1_0120_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

République; et demande que cet arrêté soit converti en loi générale (1).

JEANBON-SAINT-ANDRÉ. J'avais été chargé avec quelques-uns de mes collègues d'une mission importante à Brest et auprès de la marine de la république. Le compte de cette mission doit être connu de la Convention. Nous en avons, à notre retour, rédigé les détails circonstanciés; ils sont longs, cependant nous les avons abrégés et resserrés autant qu'il était possible. Je demande la parole pour faire ce rapport.

***. Je demande qu'avant cette lecture ce travail soit imprimé.

CAMBON. Il n'y a que la Convention qui connaisse les rapports dont elle ordonne ainsi l'impression préalable. L'énergie et la vigilance de Saint-André et de Bréard ont mis notre marine sur un pied formidable; il faut que leurs services soient connus. C'est surtout à l'approche de la campagne qu'il importe que les mesures prises par le gouvernement pour réorganiser la marine française soient proclamées à toute la république.

La Convention accorde la parole à Jeanbon-Saint-André (2).

JEANBON-SAINT-ANDRÉ. Citoyens, je viens rendre compte à la Convention nationale de la mission importante dont elle nous avait chargés dans le port de Brest et auprès de l'armée navale de la République. Je n'ai à vous exposer que des faits simples; mais, en les rapprochant, vous verrez ce qu'était votre marine, ce qu'elle est en ce moment, ce qu'elle peut, ce qu'elle doit devenir.

La trahison de Toulon, l'incendie d'Huningue et des magasins de Lorient, les mèches phosphoriques de la Vendée, l'audace des fédéralistes des villes de commerce qui attaquaient la représentation nationale et demandaient en secret un maître à l'Angleterre, vous avaient fait sentir la nécessité de surveiller vos côtes et de mettre vos établissements maritimes à l'abri des invasions combinées des ennemis du dedans et du dehors. Vous étiez environnés des crimes de Pitt; il fallait que votre active sollicitude les déjouât. Vous envoyâtes à Brest les citoyens Bréard et Tréhouart.

Vous aviez alors une flotte de 22 vaisseaux dans la rade de Quiberon. C'était la dernière espérance de la patrie sur les mers. Les travaux languissaient dans tous les ports; la malveillance enclouait tous les bras: si la flotte périssait, la France était effacée, au moins pour quelque temps, du catalogue des puissances maritimes; et le gouvernement anglais, coalisé avec les rebelles de la Vendée, pouvait vomir sur votre territoire des légions ennemis pour seconder le fanatisme de ses alliés.

L'esprit public du département du Finistère, en général, et celui de la commune de Brest en particulier, n'était pas propre à dissiper les alarmes des amis de la patrie. Le fédéralisme avait jeté des racines profondes. Il se montrait avec audace; il paraissait compter sur le succès ou l'impunité de ses crimes; et tout porte à croire que, malgré le mystère qu'il mettait dans ses dé-

marches, il n'en poursuivait pas moins ses projets avec vigueur.

C'est au milieu de ces écueils que vos collègues avaient à marcher, dans un pays où le fanatisme des campagnes leur présentait sans cesse de nouveaux dangers, au milieu d'un peuple qu'une langue inconnue du reste de la République sépare de vous, qui connaît à peine vos lois, qui adore ses prêtres, et qui porte dans ses erreurs cette ténacité de caractère qui le distingue particulièrement.

Bréard et Tréhouart luttèrent heureusement pendant quelque temps contre ces difficultés; mais les semences de la rébellion avaient été jetées sur la flotte; elles y avaient germé, et bientôt elles se développèrent d'une manière effrayante. Le comité de salut public pensa qu'il fallait renforcer la commission en lui adjoignant deux membres pris dans son propre sein. Prieur (de la Marne) et moi reçûmes l'ordre de partir (1), et vous approuvâtes cette mesure par un décret.

La flotte avait mouillé dans la rade de Brest avant notre arrivée. Nos collègues avaient pris les premières précautions que commandait la prudence; quelques vaisseaux étaient consignés; un certain nombre d'individus avaient été mis en état d'arrestation; plusieurs pièces, plusieurs procès-verbaux avaient été recueillis, et l'un de nos premiers devoirs devait être de porter la lumière dans cette conspiration ténébreuse, ourdie contre la liberté, et dans laquelle ceux qui paraissent les plus séditieux n'étaient certainement pas les plus coupables.

Pour les bien connaître nous voulûmes voir tous les équipages, et chercher dans nos entretiens avec eux, et jusque dans la physionomie des marins, cette vérité qui se dérobe si souvent aux yeux de l'homme public. Nous visitâmes successivement tous les vaisseaux; nous parlâmes le langage sévère qu'exigeait la circonstance; et, mêlant aux reproches l'expression de la fraternité, nous laissâmes à chacun la faculté de sa propre justification et la liberté d'articuler les faits dont il avait connaissance. Notre objet fut rempli, et nous eûmes la satisfaction de voir, dès le premier moment, que la flotte n'était pas perdue pour la république. Le plus grand nombre des officiers vanta sa bonne conduite, les efforts que chacun avait faits pour apaiser la sédition; ils avaient presque tous, à les entendre, bien mérité de la patrie. Le matelot, plus simple, avoua sa faute, reconnut son erreur, et nous demanda avec cette ardeur que la nature inspire les moyens et l'occasion de la réparer. Ce repentir si vrai, si naïvement exprimé, nous prouva qu'à la mer comme à terre le vrai patriotisme est le partage des hommes peu fortunés, qui servent la patrie sans prétention et sans orgueil.

Notre route fut dès lors tracée; il nous fut démontré que la justice nationale n'aurait qu'à punir quelques chefs, auteurs ou complices de la trahison. Vous connaissez, citoyens, les détails de nos opérations à cet égard; ils sont consignés dans le rapport que nous avons fait imprimer à Brest, et dont il a été envoyé des exemplaires à la Convention nationale et au comité de salut public. Des traitres ont été livrés au tribunal révolutionnaire, des officiers suspects d'aristo-

(1) P.V., XXX, 280.

(2) Mon., XIX, 350; Débats, n° 499, p. 157.

(1) Le 30 septembre.

cratie ou d'intrigue ont été destitués, et la flotte a été purgée avec tout le soin qu'il nous a été possible d'apporter dans un épurement aussi important et aussi nécessaire.

Nous nous occupons de cette réforme lorsque des événements imprévus vinrent embarrasser notre marche et multiplier nos difficultés. Des mouvements qui se liaient sans doute avec ceux de l'escadre éclatèrent à Belle-Isle. Les subsistances en étaient le prétexte. Il fallait à tout prix conserver à la république une île de tout temps convoitée par les Anglais. Tréhouart partit pour y ramener l'ordre et le patriotisme.

En même temps les rebelles de la Vendée, après avoir passé la Loire, menacèrent le département du Morbihan. Prieur, à la tête de tout ce que nous pûmes rassembler de forces, marcha sur Vannes, et depuis il a prouvé ce que pouvait l'énergie de son courage par la part qu'il a eue à l'anéantissement des brigands.

La commission était réduite à deux membres, et l'ouvrage qui se présentait à faire était immense. Si l'état où se trouvait alors notre marine était moins connu, il pourrait paraître y avoir de notre part de l'exagération à dire que tout était à faire. Des officiers à désigner au gouvernement, la discipline à rétablir, la flotte à ravitailler, le port, les arsenaux, les chantiers à mettre en activité, les ouvriers à encourager ou à contenir : tout, en un mot, jusqu'aux forçats, appelait l'œil attentif de la surveillance et les soins du réformateur.

Les approvisionnements manquaient. Bréard avait fait des réquisitions; elles furent suivies et augmentées. La flotte fut ravitaillée et mise en état d'entreprendre une croisière d'hiver si sa sortie eût été jugée nécessaire. Mais c'était là le moindre de nos travaux.

En réfléchissant sur les causes qui avaient concouru à produire les mouvements de l'escadre, nous vîmes facilement que l'ignorance des marins y avait contribué pour beaucoup. Ces hommes, perpétuellement errants d'un hémisphère à l'autre, ne peuvent pas participer aux bienfaits de l'éducation, et de là vient qu'ils sont aussi plus faciles à tromper. Un reste de fanatisme, fruit de cette même ignorance, régnait à bord de la flotte. Quelques-uns se rappelaient qu'ils avaient eu autrefois des aumôniers, et ils avaient la faiblesse de les regretter. Nous pensâmes qu'il était nécessaire de détruire ce préjugé. Mais, convaincus que l'erreux d'opinion résiste à la force et cède à la raison, nous osâmes proposer à ces hommes simples et bons le choix entre des aumôniers et des instituteurs; ils ne balancèrent pas. Le matelot sentit l'avantage d'avoir sous les yeux son fils, de surveiller son éducation, et de penser que l'égalité n'était plus désormais un vain mot, puisque la patrie offrait à tous les moyens de se rendre capables de la servir dans tous les grades. Nous arrêtâmes donc qu'il serait mis sur chacun des vaisseaux de la république de 20 canons et au-dessus un instituteur chargé de donner aux mousses et aux jeunes novices des leçons de lecture, d'écriture, de calcul et d'hydrographie. Cette mesure fut reçue avec des transports de reconnaissance, et son utilité est trop évidente pour que la Convention nationale, après avoir examiné notre arrêté, n'en fasse pas une loi générale et permanente pour toute la marine de la République.

La nécessité de faire promptement des matelots nous suggéra l'idée d'établir aussi une école de matelotage sur chaque vaisseau. Les matelots gabiers furent désignés pour être, dans cette partie, les instituteurs des novices; des récompenses furent promises au zèle et à la bonne volonté des uns, des encouragements à la docilité et à l'application des autres.

D'autres dispositions non moins bienfaisantes furent successivement arrêtées. Elles sont relatives à la propreté, à la bonne tenue, aux adoucissements qu'on doit procurer à des hommes libres lorsque, luttant contre la violence de deux éléments terribles, ils sont à la fois exposés à l'intempérie des airs et aux périls de la mer. Tout ce que nous ordonnâmes à cet égard n'était que juste, mais il tendait à prouver aux matelots français que le temps était enfin arrivé où l'on s'occupait sérieusement du soin de rendre leur condition meilleure. Les communications fréquentes que nous avions avec eux, le ton de fraternité que nous nous faisons un devoir de mettre dans notre langage achevèrent de les convaincre que nous voulions en effet leur bonheur. Leur dévouement à la république en devint plus fort, et les moindres désirs des représentants du peuple furent pour eux des lois auxquelles ils se soumirent avec une exactitude qui ne présentait aucun caractère de contrainte.

Pendant il fallait prévenir le retour des abus que vous aviez chargés de réprimer. Le code pénal maritime était incomplet; la forme du jury était inadmissible et impraticable pour la punition de plusieurs fautes de discipline, et même pour des délits beaucoup plus graves; il fallait nécessairement suppléer à ce qu'il y avait de défectueux. Le code supplémentaire que vous avez rendu commun à toute la marine fut proposé. Il était juste, mais sévère; et ces mêmes marins qu'on avait vu s'insurger sous l'Assemblée constituante quand on voulut les soumettre à une loi répressive faible et imparfaite, dociles à la simple voix des représentants du peuple, adoptèrent sans répugnance et sans murmure une loi beaucoup plus rigoureuse. Pas une réclamation, législateurs, n'est parvenue jusqu'à nous. L'obéissance a été complète. Deux hommes seulement osèrent élever la voix pour l'improuver; ils furent hautement désavoués par tous leurs camarades.

Tous nos moments étaient consacrés à ce grand travail lorsque deux vaisseaux arrivèrent de Toulon dans la rade de Brest. Dons perfides de Pitt, ces vaisseaux recélaient dans leurs flancs de nouveaux Simons qui, sous un masque hypocrite, venaient apporter sur l'Océan le poison du royalisme qui avait infecté la Méditerranée. La discipline était alors rétablie sur l'escadre. L'attitude imposante qu'elle présentait effraya les contre-révolutionnaires; l'un d'eux précipita dans la mer les papiers moins nécessaires pour constater son crime que pour en commettre de nouveaux. Les précautions les plus sévères furent prises pour prévenir les effets de la contagion. Les officiers qui avaient eu la scélératesse de livrer la flotte de Toulon, ou tout au moins la lâcheté de ne pas la défendre, furent mis en état d'arrestation, en attendant que la justice nationale prononçât sur leur sort. Quelques-uns, dont le crime était notoire, furent envoyés au tribunal révolutionnaire; ils ont payé de leur

tête l'outrage qu'ils avaient fait à la liberté. Les matelots reconnus patriotes ont demandé et obtenu la faveur de servir la république, et les deux vaisseaux mis sur-le-champ en armement ont été en état, un mois après leur arrivée, de combattre les esclaves de Georges.

Le choix des officiers qui devaient commander votre escadre et vos vaisseaux attira toute notre attention. Il fallait des hommes courageux, qui eussent à la fois les talents et l'audace, sans lesquels il n'y a point de succès à la mer; nous nous environnâmes de tous les patriotes purs, incorruptibles et éclairés qui nous étaient connus. Nous leur demandâmes des observations, des renseignements, des faits qui pussent déterminer notre confiance; nous fîmes en sorte d'éloigner et les nobles, et les suppôts de l'ancienne marine, et les intrigants. Aucun ennemi du peuple, aucun homme équivoque ou douteux ne fut admis quand nous pûmes arracher le masque qui le couvrait. Avons-nous réussi dans ce point, le plus difficile de notre mission? nous osons le présumer. Villaret, nommé commandant provisoire, a montré pour le maintien du bon ordre une activité soutenue. Martin et Cornic, contre-amiraux, ont obtenu votre suffrage et celui du comité de salut public. L'un a été nommé par vous commandant de l'escadre du Port-la-Montagne, l'autre a été jugé digne par le comité d'être entendu sur le plan d'opérations qui doit assurer le triomphe de la république. Vanstabel, contre-amiral, a déjà justifié, dans une occasion importante, la bonne opinion que nous avions de son expérience et de son courage.

Permettez-moi, citoyens, de vous rapporter ici un trait de courage et d'habileté qui mérite d'occuper une place dans l'histoire de la marine française. Des bâtiments anglais et neutres, pris par nos frégates, nous apprirent que l'amiral Jarvis, avec quatre vaisseaux de ligne, partait des ports d'Angleterre, escortant un convoi chargé de munitions de guerre et de bouche, et sur lequel étaient des troupes de débarquement. Les rapports étaient unanimes; nous ne doutâmes pas que ce ne fût un secours pour l'amiral Hood. Les moments pressaient; nous jugeâmes qu'il était de notre devoir de faire sortir sur-le-champ des forces suffisantes pour intercepter ce convoi. Vanstabel reçut ordre d'appareiller avec six vaisseaux. Les avis qui nous avaient été donnés étaient vrais; mais ce que nous étions bien loin de savoir, de soupçonner même, c'est que la flotte anglaise tout entière fût dehors, escortant Jarvis. L'amiral français, aussitôt qu'il l'aperçut, força de voiles sur elle; mais quand il fut à portée d'en bien connaître la force, il la trouva composée de vingt-huit vaisseaux de ligne, dont cinq à trois ponts. La partie n'était pas égale. Cependant le branle-bas fut ordonné, et tous les matelots promirent à leurs commandants de périr jusqu'au dernier plutôt que de livrer aux ennemis les vaisseaux de la république. La flotte anglaise se forma sur deux colonnes, courant à bord opposé, pour envelopper la division de Vanstabel. Une frégate ennemie attaqua la *Sémillante*. L'amiral français, par une manœuvre hardie et savante, la dégagea. Continuant ensuite sa croisière, il s'éleva au vent de la flotte anglaise, prit 17 vaisseaux marchands, pour ainsi dire sous ses yeux. Onze sont entrés dans nos ports. (Vifs applaudissements.) Vanstabel y est rentré

lui-même avec sa division, sans avoir été entamé; et les Anglais, avec cinq ou six vaisseaux démâtés de leurs mâts de hune, ont été cachés à Portsmouth la honte d'avoir été l'objet du mépris de ces carmagnoles qu'ils méprisaient eux-mêmes auparavant. Cette action, trop peu connue parmi nous, a été appréciée par les Anglais: elle a valu à l'amiral Howe sa destitution du commandement de la flotte britannique.

A notre arrivée à Brest, le pavillon tricolore était à peine connu sur les mers. Le commerce ennemi naviguait comme en pleine paix; et telle était sa sécurité que quelques bâtiments sont venus se jeter sur nos frégates, ne pensant pas qu'elles pussent être françaises. Nous avons établi des croisières autant que les circonstances ont pu nous le permettre, et nous avons eu la satisfaction de voir arriver successivement, soit à Brest, soit à Lorient, des prises chargées de subsistances et d'autres objets non moins importants. C'est une des croisières ordonnées par les représentants du peuple qui a donné à la République la frégate la *Tamise*, dont le pavillon est suspendu à la voûte de la salle de la Liberté.

Les travaux du port étaient sans activité; il fallait redonner la vie aux ateliers, aux chantiers, aux arsenaux. Nous fîmes à l'égard des ouvriers ce que nous avions fait à l'égard des matelots; nous leur fîmes entendre le langage de la raison et du patriotisme, nous les encourageâmes par des gratifications appliquées aux travaux extraordinaires que nous exigeâmes d'eux. Nous allâmes même jusqu'à les dispenser du service personnel de la garde nationale, en arrêtant que les frais de remplacement seraient pris sur la caisse de la marine. Cette faveur a été trouvée juste par votre comité de salut public, qui l'a accordée aux ouvriers de tous les ports. Nous remontâmes à la source des abus, et nous fîmes disparaître par un règlement sage et très étendu les vices qui ralentissaient la marche des travaux.

La Convention nationale nous pardonnera sans doute d'avoir passé par-dessus une de ses lois, qui défend de cumuler les fonctions de chef principal avec celles de chef des travaux. L'intérêt public l'exigeait. Le citoyen Sané, le plus habile des constructeurs de l'Europe, qui a donné à l'Etat cinquante-quatre vaisseaux de ligne, parmi lesquels est la *Montagne*, dont la beauté ne sera surpassée que par le Peuple, dont il pose en ce moment la quille, était chef principal. Sans rien changer à son traitement, nous lui donnâmes la surveillance des travaux; et c'est à cet écart de la loi que nous sommes redevables en grande partie de l'activité rappelée dans le port de Brest.

Cependant nous songions à régénérer l'esprit public et à faire disparaître jusqu'au dernier germe de fédéralisme. La société populaire fut cassée et recréée sur un nouveau plan. Les contre-révolutionnaires, les fauteurs de Kervé-légan furent arrêtés; les prêtres réfractaires furent poursuivis, et rien ne fut négligé pour mettre sous la main de la nation les hommes dont sa justice devait examiner la conduite.

Dans quelques dénonciations secrètes qui n'ont pas encore paru au grand jour on nous reproche de n'avoir pas établi à Brest un tribunal révolutionnaire. Si jamais on les produit devant nous, nous nous réservons de vous donner des détails sur l'espionnage bas et vil qui environne dans

leurs missions les représentants du peuple, et produit ici tant de méfiances et de personnalités. En attendant il nous suffit de dire que nous avons fait ce que vous attendiez de nous. Quand le comité de salut public nous envoya, il nous dit : « Allez, et sauvez Brest et la flotte. » Nous avons sauvé l'un et l'autre; notre tâche est remplie, et le retard de la punition des coupables, impérieusement commandé par les circonstances, n'a laissé à aucun l'espoir de l'impunité, et a donné au peuple le temps d'ouvrir les yeux et de mesurer la profondeur de l'abîme où les scélérats voulaient l'entraîner.

Les rebelles avaient passé la Loire. Leur marche sur Laval nous donna de nouvelles craintes et nous imposa de nouveaux devoirs. Les communications avec Paris étaient rompues; nous ne pouvions prendre conseil que de nous-mêmes et des circonstances. Nous rassemblâmes tout ce que nous pûmes de forces; douze cents hommes partirent sous le commandement du général Tribout, avec ordre de couvrir les postes importants de Dinan et de Châteauneuf. Nous fîmes partir pour Rennes le citoyen Labrouche, l'un de nos secrétaires. Il devait se porter partout où sa présence était nécessaire, et nous informer exactement de tous les mouvements de l'ennemi. Nous devons rendre justice à l'activité intelligente de ce jeune homme. Il ne négligea rien pour bien remplir sa mission. Il se rendit à Cancale, fit passer aux assiégés de Grandville les munitions de guerre dont ils manquaient, et leur dépêcha deux chaloupes canonnières qui, réunies à une troisième qu'ils avaient dans leur port, ont été le principal instrument de la défaite des brigands.

En même temps nous faisons partir de Brest les frégates *la Pomone* et *la Résolue*, pour croiser dans la baie de Cancale et empêcher les communications des rebelles avec les Anglais et les émigrés de Jersey et Guernesey. Quoique le vent fût peu favorable et la mer très orageuse, nous exigeâmes impérieusement le départ des deux frégates. L'une d'elles, *la Pomone*, manqua de périr à la sortie du goulet, et elle aurait infailliblement péri sans l'habileté du capitaine Pévrieux.

Je reçus l'ordre du comité de salut public de voler à Cherbourg et de sauver la presqu'île de Cotentin. Les chemins n'étaient pas libres. Je me rendis, partie par terre, partie par mer, à Grandville. En passant à Dinan, nous étions convenus, avec Prieur, que Tribout marcherait sur Pontorson, que Rossignol se porterait avec son armée pour occuper Antrain; que je ferais avancer Sepher pour s'emparer d'Avranches au moment où les rebelles évacueraient cette ville, et que, les trois armées agissant simultanément, les royalistes seraient ensevelis dans les marais de Dol et de Pontorson. Ce plan si sage échoua par le défaut de concert dans l'exécution. Des malentendus firent que Rossignol et Tribout n'agirent pas ensemble, et Sepher, que je ne pus mettre en mouvement, après une contestation de deux jours, que par la force des réquisitions, ne se trouva pas à portée de seconder les mouvements de l'armée de l'Ouest.

J'entretenais avec Bréard une correspondance aussi suivie qu'il était possible. Ce collègue était resté malade à Brest; il n'en poursuivait pas

moins avec zèle les opérations maritimes dont nous étions convenus. Il fit partir pour Cancale les frégates *la Carmagnole*, *l'Engageante* et *la Galathée*, chargées de munitions de guerre et de bouche pour Cancale, Grandville et Saint-Malo. Ainsi s'est formée cette escadre légère qui depuis a si vivement inquiété le commerce ennemi dans la Manche, et envoyé plusieurs bâtiments richement chargés à Cherbourg, à Saint-Malo et au Havre.

Je trouvai les habitants de Cherbourg bien disposés pour la République; mais ils étaient agités par de misérables querelles religieuses. Je ramenai le calme en rappelant les principes, et maintenant l'exécution stricte du décret de la Convention sur la liberté des cultes, décret dicté par la raison et la philosophie autant que par le véritable amour de la liberté. Pour apprécier l'inconséquence ou la mauvaise intention de tous ces hommes qui vantent avec tant de complaisance les faciles victoires qu'ils ont remportées sur des statues, des images ou des ossements vermoulus, il suffira de faire remarquer à la Convention que c'est précisément lorsque les rebelles faisaient le siège de Grandville que des êtres soi-disant patriotes se livraient aux excès de ce philosophisme contre-révolutionnaire, et préparaient de nombreuses recrues aux rebelles s'ils avaient pu pénétrer dans le Cotentin.

Le comité de salut public avait destiné quelques bâtiments pour une expédition secrète et très importante. Bréard pensa qu'il était convenable de faire escorter ces bâtiments jusqu'à une certaine hauteur par trois vaisseaux de ligne qui, après la séparation, avaient ordre de croiser sur le cap Cléar. Rappelé à Brest, j'y arrivai le même jour du départ de cette petite flotte; je donnai d'autant plus volontiers mon aveu aux dispositions prises par mon collègue qu'elles étaient parfaitement conformes à ce que je lui avais manifesté plus d'une fois dans nos entretiens sur ce sujet. Cette mesure n'a pas été sans fruit; cette division est rentrée; on vous a rendu compte de ses succès, et vous y avez applaudi.

L'état de Bréard allait en empirant; il partit et me laissa seul chargé d'un fardeau dont le zèle adoucissait seul le poids. L'ancienne marine avait accoutumé de rebuter les vaisseaux qui ne lui plaisaient pas, sous prétexte qu'ils étaient hors d'état de servir; plusieurs étaient condamnés. Des visites exactes avaient prouvé que trois pourraient, avec quelque radoub, être mis en état de faire la guerre. Je fis mettre la main à l'œuvre, et des visites plus exactes encore m'ont convaincu qu'à l'exception du vieux vaisseau *l'Hercule* on pouvait tirer parti de tous les autres. Les radoubs, la refonte en furent ordonnés, et ils s'exécutent en ce moment.

Trois corvettes d'une nouvelle construction, ordonnées par le ministre, avaient été construites et armées sous nos yeux; cet essai ayant parfaitement réussi, nous arrêtâmes la construction de trois autres. Bréard en avait passé le marché en mon absence; j'en vis poser les quilles, et elles seront achevées à la fin de ventôse ou au commencement du mois suivant.

L'administration civile de la marine avait besoin d'une grande réforme. Les négligences, les dilapidations y sont aussi scandaleuses que nuisibles aux intérêts de la république. Le temps n'a pas permis d'approfondir cet objet important;

mais je me réserve de proposer au comité de salut public, pour vous être présentées ensuite à vous-mêmes, s'il les approuve, les réformes qu'exige cette branche du service maritime. J'ai cependant jeté un coup d'œil sur les friponneries qui se commettaient dans l'embarquement et le débarquement des approvisionnements, et mon arrêté à cet égard est encore un de ceux que je prie la Convention nationale de ratifier par un décret.

Tréhouart, après avoir contribué à la déroute des rebelles à Savenay, revint à Brest. Laignelot y arriva pour remplacer Bréard. Je sentis dès lors que trois représentants du peuple étaient plus qu'il n'en fallait pour les mesures qui restaient à prendre. J'avais d'ailleurs besoin de repos, et je désirais de conférer avec le comité de salut public. Je me disposai donc à partir; mais auparavant je terminai avec mes nouveaux collègues quelques opérations dont j'avais préparé dès longtemps les matériaux. Le bagne tombait en ruine; des demandes successives avaient été faites pour obtenir les fonds nécessaires à sa réparation; nous ordonnâmes qu'une somme de 255 000 liv. serait versée par le trésorier de la marine entre les mains du constructeur des bâtiments civils pour cette réparation. La police du bagne exigeait un règlement sage et sévère. Contain un grand nombre de criminels flétris par la justice, les faire concourir par leurs travaux à l'utilité publique; prévenir le développement des vices qu'un rassemblement aussi monstrueux, quoique inévitable dans l'ordre politique, tend toujours à produire; régénérer l'esprit et le régime des hommes préposés à leur garde, tel était le problème que nous avions à résoudre, et c'était un des plus difficiles de notre mission. Je proposai des dispositions réglementaires qui furent adoptées, et dont l'effet doit être de garantir à la nation que la sûreté du port de Brest ne sera pas compromise par les forçats, quoique les malveillants aient essayé plus d'une fois, dans ces derniers temps, de s'en servir pour opérer la contre-révolution.

La sûreté de la navigation exigeait l'établissement de deux phares, l'un sur la pointe de Penmark, l'autre sur la pointe occidentale de l'île de Groix. Le plan mille fois présenté avait toujours été accueilli, et l'exécution n'en avait jamais été ordonnée. Depuis vingt-cinq ans on importunait le gouvernement d'une demande dont l'utilité, la nécessité même, n'était pas douteuse. Nous arrêtâmes que les deux phares seraient construits incessamment, et nous primes pour cet effet 120,000 liv. sur la caisse de la marine.

Tel est, citoyens, le tableau très abrégé de nos travaux. Je vous ai surtout entretenus de ce que nous avons fait pour la marine; je n'ai pas parlé des actes administratifs sans nombre qu'il nous a fallu faire. Le port de Brest suffisait pour absorber nos soins et notre attention, et cependant nous étions chargés de l'administration de trois départements: le Finistère, le Morbihan et les Côtes-du-Nord. Il fallait réprimer les accapareurs, surveiller les fanatiques, contenir les malveillants, mettre les ennemis de la chose publique hors d'état de nuire, pourvoir à l'approvisionnement de la flotte en tout genre, faire sortir des cachettes où la cupidité les retenait les subsistances pour la nourriture des citoyens. C'est

ce que nous avons fait autant que nos moyens ont pu nous le permettre.

Je suis parti de Brest laissant les travaux en pleine activité. Si les autres ports de la République eussent secondé notre zèle ou suivi notre exemple, la flotte serait en ce moment sur un pied bien respectable. Telle qu'elle est, elle présage à la France les plus belles destinées sur mer, si les mesures déjà prises sont suivies et augmentées de tout ce que peut y ajouter l'énergie nationale. Le bruit de nos haches, de nos marteaux, de nos maillets, a retenti jusqu'à Londres. Pitt les a entendus: il va faire, n'en doutez pas, les plus grands efforts pour étouffer ce premier élan de notre ardeur maritime. Nous devons lui résister, nous devons le vaincre. L'empire des mers ne doit plus appartenir à un peuple de marchands qui, depuis si longtemps, scandalise l'Europe et l'univers des crimes de son insolence et de sa cupidité. La mer doit être libre comme la terre, et l'une et l'autre doivent l'être par vous. Déployez donc tout ce que le peuple que vous avez l'honneur de représenter vous a donné de puissance et de force pour exterminer les plus méprisables de ses ennemis, les agioteurs de Londres, les oppresseurs du Bengale, les perturbateurs de la paix publique en Europe. Vous avez dit que Pitt devait expier les forfaits qu'il a commis envers l'humanité entière dans la personne du peuple français. Votre tribune a retenti de ce cri de guerre: *Carthage doit être détruite!* Mais quand les Romains voulurent détruire Carthage, ils créèrent une marine plus redoutable que celle de leurs ennemis. Français! demeurerez-vous au-dessous du peuple romain? Non. Les prodiges qui ont préparé et suivi votre révolution ont appris aux nations étonnées ce qu'une République de 25 millions d'hommes est capable de faire. Peuple français, peuple tout-puissant, si ta marine n'existait pas, tu n'aurais qu'à le vouloir, et elle sortirait du néant. Elle existe, mais elle a besoin d'accroissement et d'encouragements. Eh bien! que ta volonté suprême se manifeste, bientôt elle sera portée à un degré de développement qui fera trembler les despotes; que l'opinion publique se prononce, que d'un bout de la république à l'autre le peuple veuille être victorieux sur la mer comme il l'a été sur la terre, à Dunkerque, à Landau, à Toulon, et la victoire est assurée, et la liberté est affermie.

Et vous représentants du Peuple français, élevez vos regards à la hauteur de vos fonctions. Les ennemis de la chose publique s'efforcent d'entraver votre marche par tous les moyens possibles. Tantôt ils excitent le ferment des passions particulières pour vous arrêter dans votre carrière rapide et glorieuse; tantôt ils réveillent de vicieuses querelles religieuses pour vous susciter des ennemis. Ils ne peuvent pas vous terrasser par le courage et la justice; ils veulent vous garrotter par l'intrigue. Sentez toute la dignité de votre caractère. Vous êtes appelés ici pour faire de grandes choses, et non pour vous traîner péniblement sur les détails minutieux d'une réforme qu'on appelle le triomphe de la raison, et dans laquelle la raison a reçu plus d'un outrage. Des vaisseaux, des canons, des matelots, tel doit être votre cri de ralliement. Comme les Athéniens, transportons nos maisons, nos villes sur nos escadres, et j'ose dire, au nom du génie de la Liberté, que la Liberté triomphera

et qu'une paix honorable affermira vos droits, consolidera votre révolution et préparera l'affranchissement du monde.

Pour nous, après quatre mois d'une mission pénible, assurés d'avoir fait, sinon tout ce que nous avons dû, au moins tout ce que nous avons pu, nous demandons à la Convention nationale, comme le seul prix de nos efforts, de vouloir bien déclarer qu'elle approuve nos mesures, et de décréter, comme lois générales, applicables à toute la marine de la République, les arrêtés dont je vais lui donner lecture (1).

(Vifs applaudissements.)

[Brest, 27 vend. II] (2)

Au nom du peuple français

Les Représentants du Peuple dans les départements maritimes de la République

Considérant que l'ignorance est la source des erreurs et des préjugés qui s'opposent au développement des principes républicains, et aux progrès de la Liberté. Qu'un gouvernement libre se doit à lui-même et doit à tous les citoyens de fournir à chacun d'eux les moyens d'acquérir les connaissances nécessaires pour servir utilement la chose publique dans les divers emplois, auxquels la Patrie les appellera.

Que jusqu'à ce moment les citoyens employés à la Défense commune dans les armées navales, ont été en partie privés de la facilité de s'instruire, soit parce qu'ils étoient privés de facultés pécuniaires, soit parce qu'ils étoient obligés de s'éloigner de leur pays à des grandes distances. Ils ne trouvaient à bord des vaisseaux aucun moyen d'instruction.

Que cependant, il y a constamment à bord des vaisseaux un nombre de jeunes gens qui, sous le nom de mousses et novices sont susceptibles de parvenir à des grades plus élevés et même de renouveler parmi nous les prodiges de Jean Bart et de Ruyter s'ils sont mis à portée de joindre à la pratique qui frappe leurs regards dès leurs premières années, la théorie de la navigation.

Que plusieurs matelots quoique plus avancés en âge, animés d'une louable émulation pourront aussi participer aux bienfaits de la Nation et n'attendent peut-être qu'une occasion pour donner à des talents cachés et enfouis, une extension qui contribuera à la gloire et aux succès des armes de la République, comme à l'avancement des individus.

Considérant enfin, que quel que soit le fruit que chaque marin pris individuellement, voudra retirer d'une institution utile et salutaire, la nation n'en est pas moins obligée envers tous les membres de la grande famille dont les marins forment une partie si intéressante, d'être juste et généreux envers tous et de leur présenter à tous la perspective du plus haut point d'instruction et d'utilité auquel chacun d'eux puisse atteindre. Arrêtent :

(1) Broch. impr. par ordre de la Conv. (B.N., 8° Le³⁰ 61; ADxviii³ 39). Reproduit dans *Mon.*, XIX, 395-398. Longs extraits dans *Audit. nat.*, n° 496; *J. Paris*, n° 397; *F.S.P.*, n° 213; *J. Fr.*, n° 495; *Rép.*, n° 43; *J. Sablier*, n° 1112; *C. Eg.*, n° 532; *Batave*, p. 1412; *J. Perlet*, n° 497; *J. Mont.*, p. 647; *Ann. patr.*, p. 1776; *M.U.*, XXXVI, 206; *J. Lois*, n° 492. Mention dans *J. Univ.*, p. 1530; *Mess. soir*, n° 532; *Abrév. univ.*, n° 397.

(2) C 290, pl. 912, p. 1 à 4.

[Suivent 16 art. dont les 14 premiers furent adoptés sans modifications le 16 pluviôse (Voir ci-après, à la date, n° 8.)]

Art. 15. Les dispositions ci-dessus seront provisoirement exécutées pour les vaisseaux qui sont actuellement dans les rades et ports de Brest et de Lorient. Le présent arrêté sera envoyé à la Convention nationale pour être approuvé et même changé en loi générale, si cette mesure lui paroît digne de sa sagesse.

Art. 16. Le présent arrêté sera imprimé, publié et affiché dans toutes les villes de l'arrondissement des ports de Brest et de Lorient, et à bord de tous les vaisseaux au pied des mâts, et dans les autres parties les plus apparentes des vaisseaux.

Sa demande, appuyée, est décrétée, sauf rédaction, et à cet effet l'arrêté est envoyé au comité de salut public.

Le même membre [JEANBON - SAINT - ANDRÉ] communique trois autres arrêtés des 13 brumaire, 9 et 15 nivôse; il en demande la confirmation.

[Brest, 13 brum. II]

Au nom du peuple français.

Les représentants du peuple dans les départements maritimes de la République.

Considérant que tout ce qui tend à augmenter l'émulation parmi les citoyens employés à la défense de la Patrie sur les vaisseaux de l'Etat tend également à la gloire de la Nation, et à l'avantage des Individus.

Qu'il importe de faire sentir à tous que c'est par le travail, par l'instruction, et la discipline qu'on peut mériter les récompenses nationales. Arrêtent :

[Suivent 10 art. dont les 9 premiers furent adoptés sans modifications le 16 pluviôse (Voir ci-après, à la date, n° 7.)]

Art. 10. Le présent arrêté sera imprimé, affiché sur tous les vaisseaux et envoyé à la Convention nationale qui sera priée de le transformer en loi générale.

[Brest, 9 niv. II]

Au nom du peuple français

Les représentants du peuple dans les départements maritimes de la République.

Considérant qu'il est urgent de prendre toutes les précautions qu'exige l'intérêt de la République pour prévenir les dilapidations monstrueuses, et les vols scandaleux qui se commettent journellement dans la partie des vivres de la Marine.

Que la surveillance qui a existé à cet égard jusqu'à présent est évidemment insuffisante et qu'elle laisse aux divers agents de l'administration qui manquent de délicatesse, les moyens de détourner à leur profit les approvisionnements qu'ils enlèvent sans pudeur, des magasins, au grand détriment de la nation.

Qu'en attendant que la conduite des préposés à l'administration puisse être sévèrement examinée et qu'il leur soit demandé compte de tous les délits, de tous les abus de confiance dont quelques uns se sont rendus coupables. Il est du devoir des représentants du Peuple d'établir des règles qui coupent pour l'avenir la racine